

Décision

Générale

colonial

Décision n° 51-411-1931 Congés.

n° 51-411-1931

Ministère

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication

14 février 1931

Numéro JO

n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro

28 février 1931

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant Chassaiu (Marcel), de la compagnie des télégraphistes coloniaux, en service hors cadres à la Côte française des Somalis, rapatriable le 23 janvier 1931, et titulaire d'un congé administratif de six mois à passer en France, à l'expiration duquel il sera à nouveau dirigé sur Djibouti, est autorisé à prendre passage sur le paquebot Andrv-Lcbon, de la Compagnie des Messageries maritimes, attendu à Djibouti vers le 24 février 1931. La solde de congé de ce Sous-officier et les frais de passage aller et retour sont imputables au budget local de la Côte française des Somalis.